

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

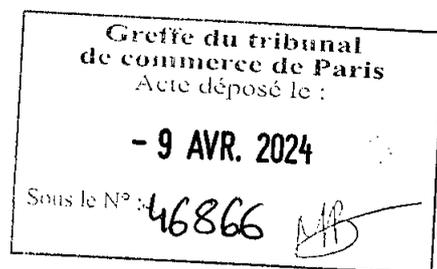
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02406
Numéro SIREN : 510 311 772
Nom ou dénomination : MANDARIN TELEVISION

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt 46866



MANDARIN TELEVISION



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**

Les associés ont décidé l'affectation du bénéfice distribuable suivante :

Après avoir constaté que le perte de l'exercice écoulé s'élève à	- 555524 €
Diminué du report à nouveau (solde débiteur)	- €
Diminué de la dotation à la réserve légale [5% du 1)+2) limite 10% capital]	- €
Augmenté du report à nouveau (solde créditeur)	70.430 €
Constitue la somme de	= - 485 094 €
Augmenté des réserves mises en distribution	0 €
Constitue la somme de	- 485.094 €

Nous vous proposons d'affecter :

Le solde en Report à nouveau soit la somme de 70.430 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts et de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons les distributions de dividendes intervenues durant les trois derniers exercices :

- au titre des comptes clos au 31/12/2019 : 900 000 €
- au titre des comptes clos au 31/12/2020 : 450 000 €
- au titre des comptes clos au 31/12/2021 : 600 000 €

Pour mémoire, le poste réserve légale laisse apparaître, un solde de 1.000€.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris, le 30 juin 2023

La Gérance

Copie certifiée conforme
à l'original



MANDARIN TELEVISION

MANDARIN TELEVISION
22 rue de Paradis - 75010 Paris
Tél. : 01.48.05.83.35 - Fax : 01.59.30.80.40
RCS Paris 510 311 772 / APE : 5911A
TVA / FR / 42 510 311 772

A Paris
le 04/09/2023

RAPPORT DE LA GERANCE



MANDARIN TELEVISION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2023

RAPPORT DE LA GERANCE

Chers associés,

La Gérance vous a réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos au 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

La convocation prescrite vous a été régulièrement adressée et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

L'exercice clos au 31/12/2022 fait apparaître :

- des produits d'exploitation d'un montant de 6 802 985 € contre 13 353 160 € l'année précédente ;
- des charges d'exploitation d'un montant de 7 230 691 € contre 15 310 119 € l'année précédente ;
- une perte de 555 524 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Les associés auront à décider l'affectation du bénéfice distribuable. La proposition est la suivante :

Après avoir constaté que la perte de l'exercice écoulé s'élève à	- 555 524 €
Diminué du report à nouveau (solde débiteur)	- €
Diminué de la dotation à la réserve légale [5% du 1)+2) limite 10% capital]	- €
Augmenté du report à nouveau (solde créditeur)	70 430 €

W f

Constitue la somme de	=	- 485 094 €
Augmenté des réserves mises en distribution		0 €
Constitue un total de	=	- 485 094 €

Nous vous proposons :

D'affecter ce montant en Report à nouveau soit la somme de - 485 094 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts et de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons les distributions de dividendes intervenues durant les trois derniers exercices :

- au titre des comptes clos au 31/12/2019 : 900 000 €
- au titre des comptes clos au 31/12/2020 : 450 000 €
- au titre des comptes clos au 31/12/2021 : 600 000 €

ACTIVITES DURANT L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES :

La société développe continuellement des projets de séries pour la télévision.

Le tournage de la série « CŒURS NOIRS » a pu reprendre en début d'année et s'est bien terminé. Le matériel a bien été livré à Amazon pour une diffusion le 3 février 2023. La série a rencontré un très grand succès. Elle sera prochainement diffusée sur France 2.

Franck Gastambide a écrit une nouvelle série pour Netflix intitulée « LA CAGE » qui se déroule dans l'univers du MMA.

ACCORDS ET CONVENTIONS :

1) Entre MANDARIN TELEVISION et Gilles COLIN de VERDIERE

1.1) Conclues durant l'exercice :

Néant

1.2) Conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

- La rémunération de la gérance est ainsi fixée :
Rémunération BRUTE fixe mensuelle => 15.000€ à compter du mois de juin 2020 ;
Rémunération BRUTE variable => 10% du résultat net à compter de l'exercice 2020 ;
- Il est également convenu de rembourser les frais professionnels.

2) Entre les sociétés MANDARIN TELEVISION et MANDARIN PRODUCTION

2.1) Conclues durant l'exercice :

A
✓

- Protocole de résiliation de sous-location (et ses Avenants 1 & 2) entre MANDARIN TELEVISION et MANDARIN PRODUCTION, conclu le 30/06/2022 :
La société MANDARIN TELEVISION résilie son contrat de sous-location de ses locaux professionnels auprès de la société MANDARIN PRODUCTION
- Protocole de résiliation de la convention de mise à disposition de personnel conclue le 1^{er} juillet 2019 entre Mandarin Production et Mandarin Télévision, conclu le 30.06.22.

2.2) Conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

- Avenant n° 2 au Bail Dérogatoire (annulant et remplaçant les dispositions de l'avenant n°1) conclu le 1^{er} janvier 2019 (résilié au 30.06.22) :
L'avenant n°2 prévoit que le loyer sera augmenté à compter du 1^{er} janvier 2019 et modifie les dispositions de l'article 8.1 (MT rembourse à MP une quote part de 50% des frais, taxes etc...).
- Convention de mise à disposition de personnel conclue le 1^{er} juillet 2019 (résilié le 30/06/22) :
La convention prévoit le prêt de main d'œuvre à but non lucratif de quatre salariés de Mandarin Production pour le compte de Mandarin Télévision. La convention est conclue pour un an, renouvelable un an par tacite reconduction.
- Bail dérogatoire de sous-location de bureaux commerciaux conclu le 15/06/2016 (résilié au 30.06.22) :
Avec pour date d'effet le 1^{er}/07/2016, Mandarin Télévision sous-loue des bureaux à Mandarin Production (bail de 6 mois renouvelable par tacite reconduction).

3) Entre les sociétés MANDARIN TELEVISION et MANDARIN ET COMPAGNIE

3.1) Durant L'exercice

- Remboursement des SGX (MT rembourse notamment une quote part de 50% des services généraux incluant mise à dispo de personnel).
- Contrat de sous-location entre MANDARIN TELEVISION et MANDARIN ET COMPAGNIE, conclu le 30/06/2022 :
la société MANDARIN TELEVISION sous-loue ses bureaux à la société MANDARIN ET COMPAGNIE qui est locataire principale.

3.2) Conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Néant : il n'y a eu ni prises de participations, ni prises de contrôle.

DETTES FOURNISSEURS

Vous trouverez ci-après l'échéancier de paiement concernant les fournisseurs :

	Au 31/12/2021 De 0 à 60 j	Au 31/12/2022 De 0 à 60 j
<u>Fournisseurs et compte rattachés</u>	693 168 €	261 612 €

RENOUVELLEMENT DE LA GERANCE

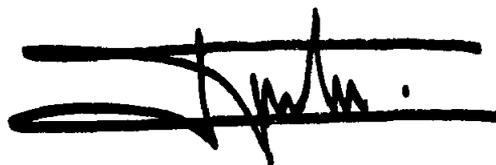
L'assemblée propose de renouveler le mandat de gérance de Monsieur Gilles Colin de Verdière pour une durée de un an.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La gérance précise que les règles de présentation et les méthodes d'évaluations retenues pour l'établissement des documents financiers sont conformes à la réglementation en vigueur.

Fait à Paris, le 12 juin 2023



La Gérance

MANDARIN TV
22 Rue de Paradis
75010 PARIS

Etats financiers au : 31 Décembre 2022

W

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 - 12			Exercice N-1 31/12/2021 - 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	27 765 807	27 765 807		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	12 430 246		12 430 246	6 644 978
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	82 082	21 467	60 615	1 706
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	80		80	45 370	
Total II	40 278 215	27 787 274	12 490 941	6 692 055	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	624 480		624 480	1 684 815
	Autres créances	2 023 864		2 023 864	1 474 587
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	344 265		344 265	4 631 759	
Charges constatées d'avance (3)	1 955		1 955	1 913	
Total III	2 994 564		2 994 564	7 793 074	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 272 779	27 787 274	15 485 505	14 485 129	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

W

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022.12	Exercice N-1 31/12/2021.12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	700 000	450 000
	Report à nouveau	70 430	11 507
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	555 524	908 923
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	840 527	267 625
	Total I	1 066 433	1 649 055
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	244 000	244 000
	Total II	244 000	244 000
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	58 774	4 506 578
	Emprunts et dettes financières diverses	7 835 654	3 374 076
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30	
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 612	693 168
	Dettes fiscales et sociales	659 187	592 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	10 244 13 500	150 620 233 046	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	5 336 070	3 042 358
	Total IV	14 175 071	12 592 074
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 485 505	14 485 129

(1) Dont à moins d'un an

14 175 071

12 592 074

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N - 31/12/2022 - 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2021 - 12
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	132 547	278 185	410 732	5 526 293
Chiffre d'affaires NET	132 547	278 185	410 732	5 526 293
Production stockée				
Production immobilisée			5 812 154	7 405 408
Subventions d'exploitation				242 564
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			580 100	178 895
Autres produits				
Total des Produits d'exploitation (I)			6 802 985	13 353 160
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			2 591 949	4 976 113
Impôts, taxes et versements assimilés			33 628	50 384
Salaires et traitements			2 487 904	2 408 167
Charges sociales			882 138	760 037
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			593 475	4 924 094
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				1 195 898
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			641 597	995 426
Total des Charges d'exploitation (II)			7 230 691	15 310 119
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			427 706	1 956 959
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

W

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	114 247	25 973
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	114 247	25 973
2. Résultat financier (V-VI)	114 247	25 973
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	541 953	1 982 932
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	325	618
Produits exceptionnels sur opérations en capital		643 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	325	643 618
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	509	7 080
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 387	8 508
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		643 000
Total VIII	13 895	658 587
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	13 571	14 969
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		2 906 824
Total des produits (I+III+V+VII)	6 803 310	13 996 778
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 358 834	13 087 855
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	555 524	908 923

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

W

MANDARIN TV
22 Rue de Paradis
75010 PARIS

ANNEXE

w

S.A.R.L MANDARIN TELEVISION

S.A.R.L. au capital de 10.000 Euros

Siège social : 22 Rue de Paradis

75010 PARIS

R.C.S. PARIS B 510 311 772

ANNEXE

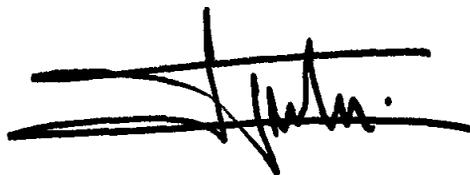
Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 15.485.505 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 7.358.834 Euros et dégageant une perte de 555.524 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes ou les tableaux n° I à XXVI ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le gérant.

Fait à Paris, le 25 avril 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the date.

S.A.R.L. MANDARIN TELEVISION
R.C.S. PARIS B 510 311 772

Elément N°	Objet du renseignement	Information	
		Jointe	NS..NA
I	. Modes et méthodes d'évaluation.....	X	
II	. Changement de méthode.....		X
III	. Consolidation.....		X
IV	. Immobilisations incorporelles.....		X
V	. Coût de production des immobilisations		X
VI	. Filiales et participations.....		X
VII	. Mouvements de l'actif immobilisé.....	X	
VIII	. Avances et crédits aux dirigeants.....		X
IX	. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions.....	X	
X	. Coût de production du stock.....		X
XI	. Eléments fongibles de l'actif circulant.....		X
XII	. Charges constatées d'avance } . Produits à recevoir sur créances }	X	
XIII	. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts		X
XIV	. Capital social.....	X	
XV	. Dettes garanties par des sûretés réelles.....		X
XVI	. Produits constatés d'avance }..... . Charges à payer sur dettes }	X	
XVII	. Centralisation de postes du bilan.....		X
XVIII	. Echéance des créances et des dettes...	X	
XIX	. Ecart de conversion.....		X
XX	. Crédit-bail.....		X
XXI	. Reprises d'amortissements.....		X
XXII	. Entreprises liées.....		X
XXIII	. Méthodes de réévaluation.....		X
XXIV	. Engagements particuliers financiers...	X	
XXV	. Parts bénéficiaires.....		X
XXVI	. Engagements.....		X

W

I . MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) Hypothèse de base

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, de régularité, de sincérité et d'image fidèle en présumant la continuité de l'exploitation.

2°) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été arrêtés conformément à la réglementation française en vigueur, à savoir Code de Commerce et Plan Comptable Général actualisé par les différents règlements ANC.

3°) Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

IV . IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1°) Concessions, brevets et droits similaires

Le poste « concessions - brevets et droits similaires » est essentiellement composé des films audiovisuels terminés. Les films en cours ainsi que les projets figurent dans le poste « Autres immobilisations incorporelles ».

Les intérêts, concernant tant les emprunts spécifiques que d'autres moyens de financement, supportés pendant la période précédant l'obtention du visa d'exploitation accordé par le Ministère de la Culture, sont portés à l'actif en augmentation du prix de revient des biens concernés. Les films sont donc comptabilisés à l'actif du bilan pour les coûts de production augmentés des intérêts intercalaires.

Le prix de revient de chaque film est amorti :

- au minimum, par l'intermédiaire d'une dotation calculée linéairement sur 3 ans (minimum légal),
- au maximum, à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation, dans la limite dudit prix de revient.

Les recettes totales futures sont régulièrement revues et une provision est constatée lorsque ces recettes ne couvrent plus la fraction des coûts restant à amortir.

Enfin, le soutien financier français à la production et les autres subventions sont pris en résultat lors de l'obtention du visa du film sur lequel il a été investi.

2°) Autres immobilisations incorporelles

Il s'agit de films en cours de production, donc non encore achevés. Ce poste concerne les projets qui sont, à ce jour d'actualité. Ils sont immobilisés selon les mêmes méthodes et règles comptables que les films terminés.

Ces immobilisations incorporelles n'ont pas fait l'objet d'amortissement.

V . COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Les charges financières liées à la production de films audiovisuels ont été incorporées dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise pour elle-même.

W

VII . MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'actif immobilisé sont détaillés dans le **tableau n° 2054** fourni ci-après en annexe.

La société ne détient pas de biens devant faire l'objet d'une décomposition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations, incorporelles, corporelles ou financières sont comptabilisées en charge.

IX . METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) Amortissements

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou dégressif.

Les minimums garantis versés sont amortis sur une durée maximum de 5 ans, sauf s'ils bénéficient du régime d'amortissement des producteurs, auxquels cas, ils sont amortis sur les recettes nettes et au plus tard dans un délai de 3 ans à compter de la date du visa.

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Aucune valeur résiduelle n'a été déduite des coûts amortissables dans la mesure où les immobilisations totalement amorties sont mises systématiquement au rebut sauf cas exceptionnel.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables.

Une provision est constatée si la valeur nette comptable en fin d'exercice est supérieure à la valeur vénale du bien.

L'état des amortissements est détaillé dans le **tableau n° 2055** fourni ci-après en annexe.

2°) Provisions

L'état des provisions est détaillé dans le **tableau n° 2056** fourni ci-après en annexe.

W

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		MANDARIN TV		Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
				3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	34 410 786	KE	KF	5 812 154		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	M1		KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		M2		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX		
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	68 230	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	13 485	LC	LD	4 054	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
Avances et acomptes			LK		LL	LM			
TOTAL III			LN	13 485	LO	LP	72 284		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T			
	Autres participations		8U		8V	8W			
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS			
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	45 370	IU	IV			
	TOTAL IV		LQ	45 370	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	34 469 641	ØH	ØJ	5 884 438		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3			
		1		2		4			
						Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	13 500	LV	LW	40 196 053		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	MN	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR	68 230	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU	13 852	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB		
Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF			
TOTAL III		1Y		NG	NH	NI	82 082		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW			
	Autres participations		IO	ØX	ØY	ØZ			
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	80		
	TOTAL IV	13		NJ	45 290	NK	80	80	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	13 500	ØK	62 364	ØL	40 278 215	ØM	40 278 215

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

W

Désignation de l'entreprise : MANDARIN TV

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	25 989 809	PF	580 100	PG		PH	26 569 909
TOTAL I		RK	25 989 809	RM	580 100	RN		RO	26 569 909
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	11 637	QJ		QK	11 637
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 779	QM	1 738	QN	3 687	QO	9 830
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	11 779	QV	13 375	QW	3 687	QX	21 467
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	26 001 588	QP	593 475	QQ	3 687	QR	26 591 376

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. géner. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géner. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			NO		
TOTAL III	NL				NM			NO		
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général des versements	NP + NQ + NR	Total général des versements (NS + NT + NU)		NY	Total général des crédits (NW - NY)		NZ			
	NW									

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

W

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **MANDARIN TV** Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	1 775 998	6B	6C	580 100	6D	1 195 898
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	O7	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	1 775 998	TY	TZ	580 100	UA	1 195 898	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 775 998	UB	UC	580 100	UD	1 195 898	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	580 100					
	- financières	UG	UH						
	- exceptionnelles	UJ	UK						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

S.A.R.L. MANDARIN TELEVISION
R.C.S. PARIS B 510 311 772

Le tableau appelle les commentaires suivants :

- Il n'y a pas de provision réglementée
- Les provisions pour risques et charges ou pour dépréciation correspondent aux pertes encourues afférentes à l'exercice ou à l'amoidrissage constaté de la valeur de nos éléments d'actif.

**XII . CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
PRODUITS A RECEVOIR SUR CRÉANCES**

1°) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 1.955 euros. Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

Charges diverses : 1.955
=====

2°) Produits à recevoir sur créances

La récapitulation, par nature de créances, des produits à recevoir en fin d'exercice, se présente comme suit :

Clients : Factures à établir : 576.500
Etat : Subventions à recevoir : 37.500

614.000
=====

XIV . CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-après récapitule, par catégorie de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice :

TITRES	Nombres de titres				Valeur	Montant
	Au 01.01.22	Crés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31.12.22		
Parts	1.000			1.000	10	10.000

✓

XVI . PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
CHARGES A PAYER SUR DETTES

1°) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice se sont élevés à : 5.336.070 euros.

Ils correspondent par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des produits ou prestations non encore fournis à la date d'arrêté des comptes.

Conventions d'écritures et préventes :	4.034.008
Crédit d'impôt audiovisuel :	1.302.062

	5.336.070
	=====

2°) Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

Fournisseurs : Factures non parvenues :	126.675
Personnel : Charges à payer :	6.570
Organismes sociaux : Charges à payer :	4.614
Etat : Charges à payer :	1.417

	452.704
	=====

XVIII . ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

L' état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice est détaillé dans le **tableau n° 2057** fourni ci-après en annexe.

XXIV . ENGAGEMENTS PARTICULIERS FINANCIERS

La société dispose une ligne DAILLY utilisable de 9.000.000 euros garantie par des cessions de créances.

W

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : MANDARIN TV		Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	80	UV		UW		80			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	624 480		624 480						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	400		400						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	17 411		17 411						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	18 000		18 000					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	623 281		623 281					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers	VP	760 400		760 400					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	604 371		604 371						
	Charges constatées d'avance	VS	1 955		1 955						
TOTAUX		VT	2 650 379	VU	2 650 299	VV		80			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	58 774		58 774						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 831 707		7 831 707						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	261 612		261 612						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 570		6 570						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 314		30 314						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	620 887		620 887						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 417		1 417						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 244		10 244						
Groupe et associés (2)		VI	3 947		3 947						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 500		13 500						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5 336 070		5 336 070						
TOTAUX		VY	14 175 041	VZ	14 175 041						

Frédéric DESSERT
Commissaire aux Comptes
17, Rue Duguay-Trouin
75006 PARIS

MANDARIN TELEVISION

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 10 000 euros

Siège social :
22, Rue de Paradis
75 010 PARIS
510 311 772 RCS Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 31 décembre 2022

Ce rapport contient 21 pages

MANDARIN TELEVISION

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 10 000 euros

Siège social :
22, Rue de Paradis
75 010 PARIS
510 311 772 RCS Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2022

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décisions unanimes des associés, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société MANDARIN TELEVISION relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification de mes appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

La note de l'annexe sur les immobilisations incorporelles expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du prix de revient des films.

J'ai examiné les prévisions d'activité justifiant la comptabilisation en immobilisations incorporelles ainsi que les modalités d'amortissement et de détermination de la valeur recouvrable des films.

Je me suis assuré que le traitement comptable est conforme aux principes comptables en vigueur et que la note « IV- Immobilisations Incorporelles » fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi quelles informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 juin 2023

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Dessert', with a long horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Frédéric DESSERT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	27 765 807	27 765 807		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	12 430 246		12 430 246	6 644 978
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	82 082	21 467	60 615	1 706
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	80		80	45 370	
Total II	40 278 215	27 787 274	12 490 941	6 692 055	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	624 480		624 480	1 684 815
	Autres créances	2 023 864		2 023 864	1 474 587
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	344 265		344 265	4 631 759	
Charges constatées d'avance (3)	1 955		1 955	1 913	
Total III	2 994 564		2 994 564	7 793 074	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 272 779	27 787 274	15 485 505	14 485 129

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	700 000	450 000
	Report à nouveau	70 430	11 507
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	555 524	908 923
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	840 527	267 625
	Total I	1 066 433	1 649 055
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	244 000	244 000
	Total II	244 000	244 000
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	58 774	4 506 578
	Emprunts et dettes financières diverses	7 835 654	3 374 076
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30	
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 612	693 168
	Dettes fiscales et sociales	659 187	592 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	10 244 13 500	150 620 233 046	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	5 336 070	3 042 358
	Total IV	14 175 071	12 592 074
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 485 505	14 485 129

(1) Dont à moins d'un an

14 175 071

12 592 074



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	132 547	278 185	410 732	5 526 293
Chiffre d'affaires NET	132 547	278 185	410 732	5 526 293
Production stockée				
Production immobilisée			5 812 154	7 405 408
Subventions d'exploitation				242 564
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			580 100	178 895
Autres produits				
Total des Produits d'exploitation (I)			6 802 985	13 353 160
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			2 591 949	4 976 113
Impôts, taxes et versements assimilés			33 628	50 384
Salaires et traitements			2 487 904	2 408 167
Charges sociales			882 138	760 037
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			593 475	4 924 094
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				1 195 898
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			641 597	995 426
Total des Charges d'exploitation (II)			7 230 691	15 310 119
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			427 706	1 956 959
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	114 247	25 973
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	114 247	25 973
2. Résultat financier (V-VI)	114 247	25 973
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	541 953	1 982 932
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	325	618
Produits exceptionnels sur opérations en capital		643 000
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	325	643 618
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	509	7 080
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 387	8 508
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		643 000
Total VIII	13 895	658 587
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	13 571	14 969
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		2 906 824
Total des produits (I+III+V+VII)	6 803 310	13 996 778
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 358 834	13 087 855
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	555 524	908 923

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

